

# **Consentement éclairé pour le Plasma Lift chez Grain de Beauté**

Ce formulaire est conçu pour vous fournir les informations dont vous avez besoin pour prendre une décision éclairée sur l'opportunité ou non d'effectuer les traitements Plasma-Pen (PP). Si vous avez des questions ou ne comprenez une des parties de ce consentement, n'hésitez pas à me le demander. Les informations fournies sont confidentielles et réservées à un usage professionnel.

## **Le Plasma Pen:**

Le traitement de la peau Plasma pen est utilisé pour la correction des rides et ridules, relâchement cutané, cicatrices, tache de vieillesse. L'arc de plasma va créer un point de chaleur qui va rétracter la peau et créer de petites croûtes. Elles tomberont sous 3 à 10 jours (tout dépend de la cicatrisation, qui est différente chez chaque personne). La production de collagène sera ainsi stimulée, sur une période de 3 à 6 mois.

Je comprends qu'une seule procédure ne supprimera pas complètement tous mes problèmes de peau et que des résultats optimaux peuvent nécessiter plusieurs traitements (environ 3 traitements est recommandé). Je comprends que le résultat de chaque personne variera en fonction de son type de peau, de la zone traitée et de ses soins de suivi.

## **Les contre-indications au traitement :**

- Grossesse et allaitement.
- Stimulateurs cardiaques.
- Médicaments anti-acnéiques.
- Cancers (3 dernières années).
- Varices dans la zone traitée.
- Maladies auto-immunes.
- Prédisposition aux chéloïdes et aux cicatrices hypertrophiques & problèmes de cicatrisations.
- Fils tenseurs permanents, acide hyaluronique et botox dans la zone traitée. (Pour les injections d'acide hyaluronique et de botox attendre minimum 6-8 mois depuis la dernière injection, fils tenseur résorbables attendre 1 à 2 ans.)
- Déficit circulatoire sévère.
- Hémophilie.
- Implants métalliques.
- Fièvre ou infection.
- Lésions cutanées dans la zone traitée.
- Toutes formes d'hépatites.
- Epilepsie.
- Diabète.
- Problèmes cardiovasculaires sévères.

- HERPES - Je comprends que si j'ai déjà eu dans ma vie, un bouton de fièvre dans la même région que mon traitement actuel, je dois commencer un traitement antiviral 1 semaine avant de commencer mes traitements.

La nature de la procédure PP m'a été expliquée. Tout comme il peut y avoir des avantages à une procédure, je comprends que toutes les procédures impliquent des risques dans une certaine mesure.

#### Effets secondaires et risques impliqués :

- Douleurs : des douleurs pendant ou après peuvent être liées au traitement. Surtout après l'action de la crème anesthésiante. (1 à 2 jours). Conseillé de prendre des anti inflammatoire (Advil, ibuprofène) ou doliprane.

! Attention de ne pas avoir de contre-indications à ces médicaments. !

- Rougeurs et gonflements (œdèmes) sont des effets secondaires courants et sont à prévoir après le traitement. Gonflement : La plupart des gonflements le premier matin suivant le traitement, en particulier autour des yeux. Le gonflement dure généralement 2 à 3 jours, mais il peut durer un peu plus (7-10 jours), selon l'intensité du traitement et la capacité de guérison du client.

#### Pour minimiser l'enflure, procédez comme suit :

Prenez des médicaments anti-inflammatoires (tels que : Advil, Ibuprofène) à partir de 6 heures APRÈS le traitement si nécessaire. Lors de la cicatrisation des démangeaisons peuvent survenir. Le grattage peut entraîner une hypo pigmentation ou hyper pigmentation de la peau qui ne peut pas être inversée et peut provoquer des cicatrices. Il est important de s'abstenir de gratter les zones qui guérissent.

Un gel/crème de soin devra être appliqué pour atténuer les effets. Pas de crème habituelle, mais gel/crème cicatrisante et réparatrice type Cicaplast.

#### Effets rares mais possibles :

- Risques de cicatrices, infections, hyperpigmentation (des taches de peau qui sont plus foncées que le teint global de votre peau) ou hypopigmentation (des taches de peau qui sont plus claires que le teint global de votre peau). Surtout pour les phototypes élevés, les phototypes V et VI sont interdits.

Les cicatrices sont une possibilité en raison de la perturbation de la surface de la peau et / ou d'une cicatrisation anormale. Les cicatrices, qui peuvent être permanentes, peuvent être surélevées, et les cicatrices peuvent entraîner une perte de pigment ou une hypopigmentation dans la zone cicatricielle. Aucune garantie ne peut être offerte, car les résultats varient considérablement d'une personne à l'autre. C'est pourquoi il est fortement déconseillé de travailler sur des personnes ayant une mauvaise cicatrisation, ou ayant déjà eu des problèmes

de cicatrises, des personnes sujettes aux cicatrices hypertrophiques et chéloïdes. Si la personne ne sait pas elle-même qu'elle a des problèmes de cicatrisation aucune possibilité pour vous de la savoir à l'avance et la cicatrisation qui se déroulera ne sera pas liée à votre action mais uniquement à la cicatrisation, phénomène naturel et propre à chaque individu.

- Changements de pigments - Pendant la phase de guérison, la zone traitée peut sembler plus sombre. C'est ce qu'on appelle, hyperpigmentation post-inflammatoire. Il fait partie de la réaction cutanée normale aux blessures. Cette pigmentation s'estompe généralement en 3 à 6 mois.
- Hypo-pigmentation - Chez certaines personnes qui subissent des changements de pigments, la zone traitée perd la pigmentation et devient une couleur plus claire que la peau environnante. Ce type de réaction peut également être permanent, mais disparaît généralement en 1 à 3 mois.

### Préparation et conseils avant la séance.

- Cesser d'utiliser tout produit de soin à base d'AHA et/ou Rétinol pendant un mois avant le traitement. Les AHA (Acides Alpha Hydroxylés pour le terme scientifique) sont des actifs cosmétiques naturels provenant des sucres des fruits. Le rétinol : est une des formes de vitamine A utilisées par l'industrie cosmétique. En stimulant les défenses naturelles de la peau, il aide à lutter contre son vieillissement.
- Cesser d'utiliser des nettoyants, des crèmes, des sérums contenant des acides tels que l'acide salicylique, glycolique et lactique, un mois avant une séance de plasma.
- Les lentilles de contact doivent être retirées lors de l'exécution du traitement sur la partie supérieure et inférieures des paupières.
- La peau ne doit pas être bronzée ou avoir de coups de soleil.
- La zone à traiter ne doit pas être enflammée, ni présenter de blessures ou de lésions, la peau doit être saine.
- Aucun produit cosmétiques ne doit être appliqué avant le traitement.
- En cas de rhume, de grippe, de symptômes grippaux, le traitement doit être reporté.

### Conseils avant/après séance

- Conseillez de prendre 5 jours avant le traitement des granules d'homéopathie ARNICA MONTANA 9 CH, posologie : prendre 5 granules 3 fois par jour à laisser fondre sous la langue et également après le traitement (le temps que tous les œdèmes et gonflements se résorbent).
- Avant et Après le traitement : Vous pouvez prendre du Proteochoc, il est indiqué pour les traitements d'appoints des œdèmes consécutifs à un traumatisme ou une intervention chirurgicale. Cela permettra de faire disparaître plus rapidement les gonflements et œdèmes.

Vous pouvez prendre également des médicaments anti-inflammatoires (tels que : Advil, Ibuprofène) à partir de 6 heures après le traitement si nécessaire.

Bien entendu vous aurez vérifier de ne pas avoir de contre-indications à ce médicament.

Pour vous apporter une totale sécurité sanitaire dans la réalisation d'un traitement plasma pen

Pauline gérante de l'entreprise Grain de Beauté s'engage à :

- > Utiliser pour tout acte un matériel stérile à usage unique.
- > Pratiquer une asepsie de la peau saine avant tout acte.
- > Vous recevoir dans un environnement conforme à la réglementation en vigueur.
- > Vous informer des bonnes pratiques liées aux précautions post soin.

Pauline vous a communiqué toutes les informations sur les résultats attendus, les éventuels effets secondaires possibles, ainsi que les précautions après soin. Si l'un de ces points reste incompris, vous devez absolument lui en faire part dès maintenant. En signant ce document, vous reconnaissez avoir arrêté votre choix en étant pleinement informée.

Ne pouvant contrôler les soins apportés après le traitement, lorsque vous quittez les lieux, l'entreprise Grain de Beauté représenté par sa dirigeante Pauline Praud, ne peut être portée responsable, pour tout éventuel problème découlant directement ou indirectement de son travail et je m'engage à ne pas poursuivre judiciairement Pauline.

Concernant la prestation effectuée.

Pauline décline toute responsabilité concernant l'acte effectué, soumise à l'obligation de moyens mais pas à l'obligation de résultats.

Je soussignée .....déclare avoir pris connaissance et parfaitement compris les informations qui m'ont été communiquées par Pauline sur le traitement Plasma Pen.

J'accepte expressément et sans réserve après réflexion, qu'elle réalise cet acte sur ma personne et m'engage à suivre toutes les recommandations.

Zone(s) à traiter:.....

Fait à ..... , le.....

Signature de la cliente précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature